

Territoire 25 (Agence Besançon)
Service Aménagement

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Maitrise d'oeuvre paysage,
architecture-urbanisme,
sociologie et écologie du
paysage - ZAC des Vaites

Règlement de la consultation (RC)

| | |
|--|---|
| Consultation n° | 202404031801 |
| Date limite de remise des candidatures | 17 / 05 / 2024 à 17 heures |
| Procédure de passation | Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique) |

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Territoire 25 (Agence Besançon)

Service Aménagement

Représentant : Territoire 25 (Agence Besançon) Bernard BLETTON - Directeur Général Délégué

Adresse : Territoire 25

6 Louis Garnier

BP 1513

25008 Besançon Cedex

Courriel : servicemarches@sedia-bfc.fr

SIRET : 53942611400010

Site internet : www.sedia-bfc.fr

La personne en charge du dossier est : Céline GRANJON Responsable d'opérations

SIRET : 53942611400010

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maitrise d'oeuvre paysage, architecture-urbanisme, sociologie et écologie du paysage - ZAC des Vaites**

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|--|
| 71400000-2 | Services d'urbanisme et d'architecture paysagère |
| 71300000-1 | Services d'ingénierie |
| 71313000-5 | Services de conseil en ingénierie de l'environnement |
| 71241000-9 | Études de faisabilité, service de conseil, analyse |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|---|
|  Objet du contrat | Maitrise d'oeuvre paysage, architecture-urbanisme, sociologie et écologie du paysage - ZAC des Vaites |
|  Acheteur | Territoire 25 (Agence Besançon) |
|  Type de contrat | Marché à tranches de services |
|  Structure | Lot unique - 8 tranches - 6 phases |
|  Lieu d'exécution | Ville de Besançon |
|  Délai | Variable selon les prestations du contrat |
|  Pénalités de retard | $P = V \times R / 3000$ |
|  Variation des prix | Révisibles (formule) |
|  Nature des prix | Prix mixtes |

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.
Elle est décomposée comme suit :

| Type | Objet, délai |
|---------|---|
| Tranche | Tranche ferme : <i>Maîtrise d'œuvre des espaces non-bâti et de l'espace de nature urbaine (ESQ - AVP)</i> , 18 semaines à compter de l'OS de démarrage |
| Tranche | Tranche optionnelle n°1 : <i>Mission de maîtrise d'œuvre des espaces non-bâti et de l'espace de nature urbaine (PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR, OPC)</i> , 5 ans à compter de l'OS de démarrage |
| Mission | Phase n°1 - Etudes de projet (PRO) : <i>Etude de projet et dossier de consultation des entreprises (PRO et DCE)</i> |
| Mission | Phase n°2 - Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT) : <i>Etudes d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)</i> |
| Mission | Phase n°3 - Examen de conformité-visa (VISA) : <i>Visa des études d'exécution (VISA)</i> |
| Mission | Phase n°4 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) : <i>Suivi de la réalisation des travaux (DET)</i> |
| Mission | Phase n°5 - Assistance lors des opérations de réception (AOR) : <i>Assistance au maître d'ouvrage aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)</i> |
| Mission | Phase n°6 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC) : <i>Ordonnancement, coordination et pilotage des travaux (OPC)</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°2 : <i>Architecte-urbaniste-paysagiste conseil (C.P.A.U.P.E., fiches de lot, AMO et suivi des PC promoteurs)</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°3 : <i>Réalisation du dossier Loi sur l'eau</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°4 : <i>Modification du dossier de réalisation de Z.A.C.</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°5 : <i>Assistance à la procédure d'urbanisme de modification du P.L.U. / O.A.P.</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°6 : <i>Aménagement paysager des espaces privés (îlots promoteurs/bailleurs)</i> |
| Tranche | Tranche optionnelle n°7 : <i>Accompagnement aux temps de participation citoyenne</i> |

Définitions :

| | | |
|---------|---|---|
| Tranche | : | La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution |
| Mission | : | Elément de mission confié au maître d'œuvre, délai partiel et partie du contrat qui se lance et se réceptionne de manière autonome à l'intérieur du contrat |

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique).

La consultation se déroule en deux temps. Les candidats remettent leur candidature pour le 13 mai 2024. A l'issue de cette phase, maximum 4 candidats seront retenus et admis à remettre une offre pour le 21 juin 2024. Une audition dont la date reste à fixer entre le 1^{er} et 5 juillet permettra aux candidats de présenter leur offre.

■ **Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

| | | |
|---|---|--------------------|
|  | Publication de la consultation | 12 Avril 2024 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de la candidature | 17 Mai 2024 |
|  | Remise des offres | 25 Juin 2024 |
|  | Auditions des candidats | Début Juillet 2024 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | Fin Juillet 2024 |
|  | Information des candidats non retenus | Fin Juillet 2024 |
|  | Signature et notification du contrat | Fin Juillet 2024 |
|  | Démarrage des prestations | Fin Juillet 2024 |

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.info.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- CCAP
- CCTP
- DPGF
- Annexes

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis de candidatures et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|--|
| Situation juridique et financière | |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)</i> |
| Non-interdiction de soumissionner | <i>Déclaration du candidat indiquant qu'il n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner (imprimé joint)</i> |
| Risques professionnels | <i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i> |
| Chiffre d'affaires | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i> |
| Capacités techniques et professionnelles qui devront être présentées au sein d'un dossier de présentation* | |
| Moyens humains | <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i> |
| Qualifications professionnelles | <i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i> |
| Titres d'études et professionnels | <i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i> |
| Moyens techniques | <i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i> |
| Note d'intention | <i>Une lettre d'intention exprimant la première appréciation du projet et les motivations du candidat, ainsi que toutes suggestions qu'il jugera utile d'apporter.</i> |
| Références similaires | <i>Dossier présentant au moins 3 références sélectionnées en rapport avec la nature et les ambitions de notre projet datant de moins de 10 ans, indiquant le montant, le client, l'année d'engagement et le résumé des missions. Certificats de capacité ou déclaration de l'opérateur seront appréciés.</i> |
| | |

***Ce dossier de présentation de la candidature comprendra :**

- **Une lettre de candidature (1 feuille recto-verso maximum) visant à préciser ses spécificités, ses motivations à répondre aux ambitions du projet.**
- **Une note synthétique du candidat (5 pages maximum) précisant ses avantages en réponse aux compétences demandées, son organisation (co-traitance, sous-traitance), ses effectifs moyens sur les 3 dernières années, ses qualifications et ses moyens techniques, les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, notamment de l'interlocuteur principal de la maîtrise d'ouvrage (les preuves des titres d'études et CV peuvent être fournis en annexe de cette note sans limitation de page) ;**

- **Un dossier de référence des principaux projets et/ou principales missions, réalisés ou en cours, pertinents au regard de l'objet de la présente consultation indiquant le résumé avec photos d'illustration, le montant, la date et le client. Il est demandé 3 références maximum pour chaque membre du groupement. Les books peuvent par ailleurs être fournis en annexe.**

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :**

Le nombre de candidats maximum admis à présenter une offre est fixé à 4.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de continuer la procédure avec un nombre de candidats inférieur au nombre cité ci-dessus, s'il est contraint par l'insuffisance du nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection.

■ **Contenu des plis d'offre et conditions de participation :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------------------------|---|
| Acte d'engagement | <i>Acte d'engagement</i> |
| Assurance | <i>Attestation d'assurance décennale</i> |
| DPGF | <i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i> |
| Mémoire technique ou méthodologique | <p><i>Mémoire technique ou méthodologique de 30 pages maximum qui comprendra à minima :</i></p> <p><i>Une note de compréhension du projet. Il est demandé aux candidats d'exprimer leur appréciation du projet, leur stratégie d'intervention et approche méthodologique, en réponse aux enjeux de développement du projet urbain et au diagnostic du site, exposés notamment dans la note du parti d'aménagement jointe au dossier de consultation.</i></p> <p><i>Le candidat est libre d'exprimer ses intentions par toute forme d'illustration qu'il estimera pertinente et utile d'insérer. Le candidat pourra utilement s'appuyer sur une présentation de ses réalisations ou celles d'un tiers, récentes ou anciennes, pour servir son argumentation.</i></p> <p><i>Une note de présentation et d'organisation du groupement comprenant le détail de la composition et l'organisation du groupement faisant apparaître un organigramme nominatif identifiant le mandataire retenu ; l'appropriation de la</i></p> |

| Document | Descriptif |
|----------|---|
| | <i>méthode de travail et du contenu des missions (en tranches optionnelles) proposés dans le cahier des charges, avec ses adaptations éventuelles suggérées par le candidat. Ce dernier exposera ici sa vision de la coordination urbaine, paysagère, écologique et sociologique, notamment la façon dont il envisage l'imbrication des différentes échelles d'intervention et de conception.</i> |
| CCAP | <i>Cahier des clauses administratives particulières</i> |
| CCTP | <i>Cahier des clauses techniques particulières</i> |

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service marchés
6 rue Louis Garnier
BP 1513
25008 BESANCON Cedex
Contact : Agence Besançon
Courriel : servicemarches@sedia-bfc.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|--|--|
| 1. Garanties techniques et professionnelles (90 %) | |
| | - Lettre d'intention / motivation (20 pts) |
| | - Qualité et pertinence de l'équipe (30 pts) |
| | - Références (40 pts) |
| 2. Garanties financières (10 %) | |
| | - Capacités financières (10 pts) |

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|--|--|
| 1. Qualité (60 %) | Le format du mémoire méthodologique ne pourra excéder 30 pages. |
| Sous-critère 1 : Appréciation du programme et de son contexte (20 %) | Compréhension du projet, son contexte, des attentes et des ambitions du maître d'ouvrage et de la stratégie urbaine écologique favorable à la santé (enjeux). |
| Sous-critère 2 : Pertinence de l'approche méthodologique répondant aux enjeux du projet (25 %) | Pertinence de l'approche méthodologique sur la conception des espaces non bâtis et des espaces de nature urbaine répondant aux enjeux du projet dans toutes ses composantes (écologie, sociologie urbaine, paysage, santé, mobilité, environnement, architecture et cadre de vie, etc.). |
| Sous-critère 3 : Qualité des modalités d'organisation de l'équipe d'intervention (15 %) | Fonctionnement de l'équipe, répartition des tâches, au vu du projet, entre les co-traitants et éventuels sous-traitants, rôle du mandataire, des pilotes de missions, gouvernance mise en œuvre avec la maîtrise d'ouvrage, avec les autres acteurs ou intervenants (communication, participation citoyenne, BE Environnement, etc.) |
| 2. Prix (40 %) | Ce critère est évalué sur la base du montant résultat du DQE. La note de l'offre la moins-disante, de prix P0, étant de 10, et la note d'une offre de prix P étant de $10 \times P0 / P$. |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères de la « valeur technique de l'offre » sont notées de 1 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la

note méthodologique :

- entre 9 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 7 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 5 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 3 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante,
- entre 1 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 200,00, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

■ Auditions :

Il est procédé à des auditions des candidats dans les conditions suivantes :

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une audition afin de présenter leur offre. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire de Nancy
rue du Général Fabvier
54035 NANCY Cedex
Téléphone : 0383908500
Télécopie : 0383274984
Site internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Ridha Ben Younes ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)